

afa

Association
Française
d'Arbitrage



Association For domestic and international Arbitration

A F A n° 2

D é c e m b r e 2009

ACTUALITES DE L'AFA

◆ **L'AFA**, conjointement avec l'**Association des juristes franco-britanniques** a organisé à **Londres, le 29 juin** dernier, un colloque « *Arbitrating under AFA rules* » où sont intervenus **Geneviève Augendre, Béatrice Castellane, Michel Armand-Prévost, Charles Kaplan et Detlev Kühner**.

Ce colloque a réuni une centaine de personnes

◆ A la rentrée, comme chaque année, s'est tenue notre **Assemblée Générale**. C'est au **Palais Brongniart**, Place de la Bourse, le 23 septembre qu'a eu lieu cette manifestation au cours de laquelle ont été ratifiées les nominations faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de :

- **Madame Carol XUEREFF**, Directeur des Affaires Juridiques et du Développement Groupe Essilor International
- **Monsieur Gilles DUVERGER-NEDELLEC**, Président de Chambre Honoraire du Tribunal de Commerce de Paris, Président de l'Institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation

Nous sommes heureux de les accueillir au sein du Conseil d'Administration de l'AFA,

Et ont été renouvelés pour une durée de trois années les mandats des administrateurs sortants :

- **Monsieur Bertrand MOREAU**, **Monsieur Charles KAPLAN**, **Monsieur Christophe JAMIN**, **Monsieur Gérard PLUYETTE**

Vint ensuite la conférence/débat sur le thème :

*« Les institutions d'arbitrage au 21^{ème} siècle :
vers plus de transparence et de responsabilité ? »*

animée par deux éminents orateurs :

- **Alexis Mourre**, avocat au Barreau de Paris
- **Pierre Tercier**, professeur à l'Université de Fribourg

Après le débat qui a suivi la conférence, les participants se sont retrouvés autour d'un sympathique cocktail.

◆ L'Association des Juristes en Arbitrage a organisé le 30 novembre dans les locaux de l'EFB un colloque sur le thème :

« L'Arbitrage et la Médiation, des méthodes de règlement des conflits adaptées à l'industrie pharmaceutique ? Regards croisés »

Au cours de cette réunion, Madame **Geneviève AUGENDRE** a présenté l'AFA, dont la qualité a d'ailleurs été soulignée par l'un des intervenants.

◆ Le magazine **L'Express**, pour son **Cahier sur le Commerce International** du mois de septembre, a sollicité de notre présidente quelques lignes de présentation de l'AFA.

◆ **Les Annonces de la Seine**, dans leur numéro du 22 octobre ont relaté la tenue de notre assemblée générale et de la conférence.

◆ **Le Journal des Sociétés** de décembre a publié également un article sur la conférence/débat.

◆ Nous procédons actuellement à une **nouvelle rédaction de notre Règlement d'arbitrage, en français et en anglais**. La remise en ordre du Règlement d'arbitrage devrait être achevée au printemps 2010

◆ Nous vous avons indiqué dans **l'AFA n°1**, que notre **site internet** était en cours de transformation. Il va être prêt très rapidement maintenant et sa mise en ligne fera l'objet d'une communication spéciale. Nous vous signalons que la version anglaise du site actuel est fermée.

◆ « **Les Matinées de l'AFA** » : c'est le titre d'une série de colloques, courts, 8h30/10h30, trimestriels, que nous allons organiser. Ils seront ouverts à nos adhérents mais également, bien plus largement et destinés à faire connaître davantage l'arbitrage et l'AFA.

◆ Il ya quelques années, le **Comité Français de l'Arbitrage** avait présenté aux pouvoirs publics un projet de modification du code de procédure civile se rapportant au Titre sur l'arbitrage.

Ce projet avait été un peu oublié, mais il vient de réapparaître, et les représentants du **CFA** et Madame **Geneviève Augendre** ont été récemment entendus

◆ L'AFA vient de signer avec **l'IEAM – Institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation**, un accord aux termes duquel l'IEAM dirigerait vers l'AFA les demandes d'arbitrage qui lui sont présentées, l'AFA de son côté communiquant aux arbitres et aux parties intéressées la liste des experts de l'IEAM.

ACTUALITES DE L'ARBITRAGE

◆ A l'heure actuelle **l'indépendance de l'arbitre**, essentielle pour le déroulement de l'arbitrage, est un sujet d'actualité. Depuis le mois d'août 2009, la CCI demande aux arbitres de remplir une déclaration d'indépendance beaucoup plus détaillée qu'auparavant.

Une majorité d'entre eux se plie à cet exercice mais un nombre non négligeable semble trouver que ces nouvelles exigences vont trop loin.

Sur ce sujet, l'**AFA** ne ressent pas le besoin de changer sa pratique actuelle qui a fait ses preuves. L'**AFA** veille à l'indépendance des arbitres, et recueille leur déclaration d'indépendance.

L'**AFA** procède à l'heure actuelle à la révision de son règlement, tant en français qu'en anglais, et le point relatif à l'indépendance des arbitres y sera mentionné.

◆ Sur le plan international c'est le « **Rapport de Heidelberg** » sur la question de savoir dans quelle mesure l'arbitrage doit être intégré dans le Règlement 44/2001 qui nous intéresse. La décision de la Commission est imminente.

*La fin de l'année approche.
Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes.*

8, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris
Tel. 33(0)1 53 77 24 31 – Fax 33(0)1 45 63 93 92 - info@afa-arbitrage.com
www.afa-arbitrage.com